

Monsieur Prugnot,

Pas de soucis, je peux vous envoyer l'offre la plus compétitive. Pour cela pouvez-vous répondre par bon accord à la demande ci-dessous ?

Merci et je vous envoie l'offre au plus vite.

En application du code de l'énergie et en vue de la préparation d'offres de fourniture de gaz par nos fournisseurs partenaires, merci de me confirmer **votre autorisation pour accéder auprès du gestionnaire de réseaux GRDF aux données techniques** (consommation annuelle de référence, courbe de charge) associées au(x) PCE :

GI075212

GI009122

Pour cela, il vous suffit de m'adresser en réponse à ce mail la mention **"BON POUR ACCORD"**. Cette autorisation restera en vigueur pour une durée de douze mois conformément à la loi française."

[Texte des messages précédents masqué]

Charles Bossart <charles.bossart@dune-energie.fr>

27 octobre 2022 à 12:10

À : Romain Prugnot <romain.prugnot-partner@aperam.com>

Bonjour Monsieur Prugnot,

Avez-vous pu avoir l'accord pour que l'on accède à votre consommation officielle auprès de Grdf afin de mettre en place l'appel d'offres ?

Pour rappel les cabinets de courtage sont obligés d'avoir cet accord pour récupérer la courbe de charge. Seul un fournisseur en direct a accès aux consommations. Le cabinet de courtage qui ne respecterait pas cette obligation se verrait hors la loi et au passage ne doit pas être un cabinet de confiance ...

J'attends votre retour afin de vous envoyer la meilleure offre possible.

Cordialement,

[Texte des messages précédents masqué]

Romain Prugnot <romain.prugnot-partner@aperam.com>

27 octobre 2022 à 18:06

À : Charles Bossart <charles.bossart@dune-energie.fr>

Bonjour Monsieur Bossart,

Vous avez notre accord.

Cordialement.

Romain PRUGNOT
Acheteur

Aperam Cluster Sud
romain.prugnot-partner@aperam.com

+33 (0)6 29 11 72 29



[Texte des messages précédents masqué]